

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

Conformément à l'article L. 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, convoque le Conseil Municipal en session ordinaire le :

Jeudi 08 juillet 2021 à 19h00

Salle du Conseil Municipal
(Médiathèque Municipale – Rue des Ecoles)

Conformément à la loi n°2020 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, les élus sont informés que **les membres du conseil municipal peuvent être porteurs de deux pouvoirs.**

- Purge du droit de préemption (DIA)
- Décisions du Maire :
 - n° 210608 (annule et remplace 190901) - rénovation de l'éclairage public avenue du Lauragais entre rue de Ecoles et Plantaurel

ORDRE DU JOUR :

➤ **DELIBERATIONS**

❖ **FINANCES**

- 1- Modification des délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- 2- Garantie d'emprunt pour l'acquisition en VEFA de 12 logements par Mesolia

❖ **RESSOURCES HUMAINES**

- 3- Ouverture d'un poste d'adjoint territorial d'animation
- 4- Ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet

❖ **AMENAGEMENT**

- 5- Clôture du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) d'Enroux
- 6- Avis de la commune sur le premier arrêt du Programme Local de l'Habitat 2022-2027

❖ **CULTURE**

- 7- Convention Article 2021

➤ **QUESTIONS ORALES**

Fait à Labarthe-sur-Lèze, le 30 juin 2021

Yves CADAS

